# No 129 Assemblée communale ordinaire du 16 septembre 2020

20h00 Halle polyvalente

# Ordre du jour

- 1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
- 2. Discuter et voter les comptes 2019 ainsi que les dépassements de crédits de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.
- Confirmer l'adoption de l'article 27 al. 2 du règlement d'organisation tel qu'accepté le 11 décembre 2019 et annuler la décision consistant à continuer à lire le PV en début d'assemblée également acceptée le 11 décembre 2019.
- 4. Discuter et voter le crédit de Fr. 36'000.- pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions.
- 5. Discuter et voter la vente de la parcelle communale n°52 (61 m²) à Fr. 100.-/m² à M. X. Donner compétence au Conseil communal afin de signer les actes y relatifs.
- 6. Sous réserve de l'acceptation du point 2 de l'Assemblée bourgeoise tenue précédemment, ratifier la vente de la parcelle bourgeoise n° 53 (46 m²) à Fr. 100.-/m² à M. X. Donner compétence au Conseil communal afin de signer les actes y relatifs.
- 7. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 29 du 20 août 2020. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par un tousménages. Elle est présidée par Maurice Brêchet, vice-président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Deux scrutateurs sont désignés.

28 ayants droit sont présents.

## Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### **Tractandum 1**

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale. Le procès-verbal est accepté tacitement.

### **Tractandum 2**

Discuter et voter les comptes 2019 ainsi que les dépassements de crédits de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.

La parole est donnée à la caissière, Elisabeth Braun, qui lit la récapitulation des comptes de fonctionnement de la Commune et de la Bourgeoisie. Elle note que les comptes communaux font ressortir un déficit de Fr. 41'222.91. Les comptes bourgeois, eux, enregistrent un bénéfice de Fr. 19'860.67. Les dépassements de crédits sont expliqués.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen demande comment au point 1 : autorités et administration générale, on passe de Fr. 162'000.- au budget à Fr. 196'000.- dans les comptes. La caissière répond que c'est surtout le programme informatique MCH2 qui fait cette différence. A voir si en 2020 on pourra récupérer quelque chose. Il y a aussi Fr. 5'000.- de plus pour le traitement des conseillers. Ce même citoyen demande pourquoi, il y a une différence au point 12 : entre les Fr. 3'300.- du budget et les Fr. 12'000.- des comptes. La caissière répond qu'il a Fr. 7'000.- de plus pour le nivellement des tombes.

Une citoyenne est étonnée concernant le point 6 : aide sociale qui représente 25% de notre imposition. La caissière relève qu'à part Fr. 3'000.- pour la sortie des personnes âgées, les factures proviennent du Canton. Elles sont faites selon une répartition par rapport au nombre d'habitants qui s'applique à l'aide sociale, l'AVS, l'enseignement, etc. Vu l'évolution à la hausse de notre population, ces montants-là augmentent chaque année et il est difficile de les chiffrer à l'avance.

Un habitant note que le point 1 : autorité et administration, explose alors qu'il avait été dit qu'il y aurait des baisses de frais en raison du nouveau programme informatique qui était sensé limiter le nombre de séances du conseil communal.

Une citoyenne demande ce que veut dire « les traitements des conseillers ». La caissière répond que c'est les salaires des conseillers et du maire. Elle relève que le chiffre mis au budget a été estimé trop bas. Les traitements ont été plus conséquents que prévu et le chiffre mentionné dans les comptes est donc plus haut. Il est toutefois plus bas que l'année précédente.

La parole est donnée ensuite à un membre de la commission de la vérification des comptes, pour la lecture du rapport de vérification des comptes. Ceux-ci ont été reconnus exacts (1er juillet 2020) et la Commission demande de les approuver.

Le vice-président propose de voter les dépassements de crédits, les comptes communaux et bourgeois en une seule fois.

Après vote à main levée, les comptes 2019 ainsi que les dépassements de crédit de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise sont acceptés à l'unanimité.

#### **Tractandum 3**

Confirmer l'adoption de l'article 27 al. 2 du règlement d'organisation tel qu'accepté le 11 décembre 2019 et annuler la décision consistant à continuer à lire le PV en début d'assemblée également acceptée le 11 décembre 2019.

Philippe Kunz, maire, note que suite à l'assemblée du 11 décembre 2019, nous devons reprendre ce point et le voter à nouveau. Il nous lit une lettre d'information aux communes rédigée par le Délégué aux affaires communales qui dit que les PV qui seront mis sur internet ne peuvent pas contenir le nom des citoyens, seuls les noms des membres de l'autorité communale peuvent être mentionnés.

Le vice-président relève que lors de la dernière assemblée, nous avons voté une approbation du point suivie par un refus, donc il y a eu contradiction.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen trouve que nous pourrions sans autre continuer à lire le PV. Un autre citoyen demande si on peut toujours faire une réclamation concernant le PV et comment on peut la faire. Il est répondu que la réclamation peut se faire soit au secrétariat communal ou à la prochaine Assemblée. Il n'y a plus de guestion.

Après vote à main levée, l'Assemblée accepte par 23 voix de confirmer l'adoption de l'article 27 al. 2 du règlement d'organisation tel qu'accepté le 11 décembre 2019 et d'annuler la décision consistant à continuer à lire le PV en début d'assemblée également acceptée le 11 décembre 2019.

### **Tractandum 4**

Discuter et voter le crédit de Fr. 36'000.- pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions.

Nicole Monnin Musca, conseillère communale, note qu'il y a eu plusieurs séances avec la Commune de Mettembert, les agriculteurs qui cultivent du terrain autour de la source de la Burgisberg et le Canton pour discuter du problème de nitrates dans l'eau. Le problème ne provenant pas des agriculteurs, il a été décidé avec le SCAV, le Service de l'environnement et les maires du Haut-Plateau de faire une étude globale qui s'élève à Fr. 36'000.-. Elle sera subventionnée à 40% par le Canton puisque ces dernières années, le problème de manque d'eau concerne toutes les Communes. La Commune de Mettembert a déjà accepté le point.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen aimerait connaître la somme exacte que la commune devra verser. Il faudra verser la somme de Fr. 3'600.- par commune qui se rapporte aux Fr. 36'000.-, moins les subventions, à diviser par 6 communes du Haut-Plateau. Une citoyenne demande combien de temps ça va durer et si ça va résoudre le problème des nitrates dans l'eau. Nicole Monnin Musca répond que pour améliorer notre eau on pompe de l'eau à la source de Bavelier qui a un taux très bas de nitrates, mais que nous n'arrivons pas à fournir la Commune de Mettembert avec une eau de qualité. Elle relève que le taux de nitrates accepté en Suisse est de 40 alors qu'au niveau européen, il est fixé à 50. Nous avons 2 ans pour faire le nécessaire. Un habitant demande si ça ne vient pas du purin. Nicole Monnin Musca répond que les exploitations ont été contrôlée par la FRI et que les agriculteurs étaient en ordre.

Un citoyen demande si ce n'est pas les engrais qui polluent. Nicole Monnin Musca répond que dans ce domaine également, les agriculteurs ont été contrôlés et qu'ils sont en ordre. Elle note que ces dernières années, nous avons eu peu de pluie et que la pollution a d'autant plus de mal à disparaître. Un citoyen demande si on a pensé aux nombres de privés qui n'ont pas vraiment de structure adéquate. Nicole Monnin Musca répond qu'au niveau de la source de la Burgisberg, c'est d'abord la ferme de la Burgisberg, la ferme des Houlets, etc. C'est là-dessus que l'étude CSD s'est focalisée car la pollution ne pouvait venir que de ces fermes. Ce même citoyen note que chez un privé, dans la zone entre Pleigne et Movelier, il y a des chevaux et les déjections de ces derniers finissent dans la source de Bavelier.

Un citoyen demande si la source de Bavelier sera aussi concernée par cette étude. Nicole Monnin Musca répond qu'effectivement cette étude comprendra aussi la station de Bavelier. Un autre citoyen note qu'il faudrait voir depuis combien d'années ce taux monte et on comprendrait peut-être pourquoi il y a cette hausse.

Une personne note qu'il y a quelques années, il avait été dit qu'il faudrait agrandir la zone de la protection de la source de Bavelier pour justement éviter les pollutions. Nicole Monnin Musca répond que le dossier est en cours.

Une habitante demande depuis combien d'années le taux de nitrates est mauvais. Nicole Monnin Musca répond que ces derniers temps, on arrive plutôt à un taux de 40, mais qu'avant (année 2019-2020), c'était souvent un taux entre 36 et 40.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, le crédit de Fr. 36'000.- pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions est accepté à l'unanimité.

### **Tractandum 5**

Discuter et voter la vente de la parcelle communale n°52 (61 m²) à Fr. 100.-/m² à M. X. Donner compétence au Conseil communal afin de signer les actes y relatifs.

Philippe Kunz note que l'Assemblée bourgeoise vient d'accepter la vente de ce terrain à Fr. 100.-/m², charges aux frais de l'acquéreur. Il relève que le Conseil communal aurait pu demander plus, mais ça augmenterait le prix du terrain à Movelier et la Commune ne veut pas spéculer en vendant ces 2 parcelles. De plus, des constructions vont certainement découler de cette vente.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen note qu'il y a 25 ans il a acheté 100 m² de terrain à Fr. 100.-/m² Une autre personne a aussi vendu du terrain à Fr. 150.-/ m². Il propose de vendre ce terrain pour Fr. 10'000.-. Un autre citoyen demande où se situe cette parcelle. Une personne répond que c'est entre le chemin des Prés 2 et la route du Jura 18.

Un citoyen relève que M. X a fait prospérer notre village. Il a construit sur le terrain qu'il a racheté à la commune et cet achat de terrain-ci va encore nous apporter des rentrées fiscales. Un autre citoyen relève qu'on ne peut pas considérer ça comme du terrain à bâtir, il trouve que Fr. 100.-/ m², c'est trop cher. La personne qui avait proposé de vendre ce terrain à Fr. 10'000.- retire alors sa proposition car il n'était pas au courant de certaines choses.

Une citoyenne demande combien de temps a M. X pour construire sur la parcelle qu'il a achetée. Philippe Kunz note qu'en raison du COVID, M. X a jusqu'à début 2021 pour déposer les plans.

La parole n'est plus demandée.

Après vote à main levée, l'assemblée accepte par 25 voix la vente de la parcelle n°52 (61 m²) à Fr. 100.-/m² à M. X et donne compétence au Conseil communal afin de signer les actes y relatifs.

### Tractandum 6

Sous réserve de l'acceptation du point 2 de l'Assemblée bourgeoise tenue précédemment, ratifier la vente de la parcelle bourgeoise n° 53 (46 m²) à Fr. 100.-/m² à M. X. Donner compétence au Conseil communal afin de signer les actes y relatifs.

L'entrée en matière est acceptée, il n'y a pas de question.

Après vote à main levée, l'assemblée accepte par 24 voix de ratifier la vente de la parcelle bourgeoise n° 53 (46 m²) à Fr. 100.-/m² à M. X et donne compétence au Conseil communal afin de signer les actes y relatifs.

#### **Tractandum 6**

#### Divers et imprévus.

Philippe Kunz donne un explicatif sur cette année de COVID-19. Le capricorne s'est installé dans la charpente de l'école. Le Service des communes a accepté exceptionnellement que des travaux urgents soient entrepris avec son accord et sans que le point ne soit accepté par l'Assemblée communale puisque celle-ci a été repoussée. Les travaux ont donc été entrepris pour le montant de Fr.17'964.-Concernant le chantier du cimetière, il s'en excuse car c'était absolument nécessaire. En ce qui

concerne le trou dans la route près de la maison de la route de France 9, la Commune a demandé à l'entreprise de refaire les travaux.

Une habitante demande quand est-ce que le cimetière sera fini, car ça ne ressemble à rien. Louis Leuenberger, conseiller communal, note que des essences diverses ont été plantées et que les urnes seront installées sur un support en métal posé par terre. La pose des plaques pourra être faite prochainement. L'ange qui devait être installé ces temps n'est pas encore prêt, il le sera à la fin de l'année. L'habitante trouve que ça ne ressemble à rien, tout comme ce qui a été installé sur la tombe de sa tante.

Une citoyenne demande pourquoi il y a tant de retard pour faire cet ange. Louis Leuenberger relève qu'il est en pierre et que la personne qui le fait a commencé de travailler avec de la pierre de Laufon. Comme elle est extraite par explosion, elle avait peur que l'ange se fende avec le temps. Elle a donc fait appel à une carrière en France qui extrait la pierre sans explosif.

Un citoyen demande si les urnes seront mises dans le sable avec un petit support. Louis Leuenberger répond qu'il y aura un socle en béton et que l'employé communal va faire des fers pour fixer les plaques. Il note encore qu'il y aura une prairie fleurie. Un autre citoyen relève qu'il a entendu qu'une tombe a été enlevée trop tôt et que la facture est de Fr. 7'000.-. Louis Leuenberger relève que la Commission du cimetière a fait une erreur et qu'un arrangement a été trouvé avec l'assurance qui a pris ce montant en charge.

Un citoyen trouve que notre village est très mal entretenu. A l'entrée du village ce n'est pas fauché et il n'y a plus de fleurs. Au milieu du village, sur les 3 places vertes, une seule est entretenue. Le long de la route du Câre, ce n'est pas fauché, il n'y a plus de fleurs alors qu'une fois c'était fleuri. A la cabane forestière, il y a un manque d'entretien, ce n'est plus fauché, il y a de l'herbe partout. Avant, c'était fleuri autour des croix du village, le bâtiment communal et le milieu du village étaient bien fleuris et maintenant, il y a le bordel partout. Il rajoute qu'il n'y a pas que lui qui pense ça et il se demande ce que fait l'employé communal. S'il fait une pétition, il aura certainement 150 signatures. Il est pour la nature et pour l'écologie mais un tel manque d'entretien n'est pas normal. Il souligne aussi que certains bancs de la cabane forestière sont pourris. Nicole Monnin Musca note qu'elle va discuter avec l'employé communal pour voir ce qu'on peut faire. Cécile Nivarlet-Beaudegnies, conseillère communale, relève que normalement la Commune fait un week-end de bénévolat pour entretenir la cabane mais qu'il n'y a pas beaucoup de bénévoles pour aider. Une personne lui répond que l'employé communal joue au chef avec les personnes qui aident et que ça ne plaît pas, alors qu'avant les gens y allaient avec plaisir. Le citoyen note encore qu'on entend au village que c'est l'employé communal qui commande au village.

Un habitant estime que certains particuliers devraient aussi être mis au pas au niveau de l'ordre le long du village. Une citoyenne note qu'effectivement certaines personnes sont des vrais cochons.

Un citoyen note qu'il est content que le pick-up qui était toujours parqué sur la route de France est maintenant souvent parqué correctement. Une habitante répond que, quand il est parqué correctement, c'est qu'il est parqué sur le terrain du voisin.

Une personne note que devant l'immeuble vis-à-vis de la fontaine, derrière le panneau interdiction de parquer, une voiture est toujours parquée. Un habitant répond que c'est lui la personne concernée. Il a demandé à la Commune s'il pouvait laisser sa voiture là. Lucie Julien, Conseillère communale, répond qu'on lui a laissé l'autorisation de parquer simplement pour débarrasser ses commissions mais pas pour autre chose.

Un citoyen relève que la paroi de la maison de la Route de France 24 est toujours en brique rouge et qu'il faudrait la faire crépir. Il remercie le Conseil communal pour avoir débarrassé les 2 bus le long du car. Il remercie la Commission culturelle d'avoir organisé l'apéro du mois d'août. Il fait remarquer que le virage près de la STEP n'est toujours pas signalé et que la signalisation du gendarme couché contre Pleigne est presque effacée.

Un habitant relève qu'il faudrait régler le miroir près du syndicat car on ne voit rien.

Un couple note que le fait de couper la haie à la sortie du Petit Sentier n'a rien changé. Ils demandent si un miroir ne pourrait pas être installé.

Un citoyen note que des véhicules lourds passent encore à 23h, même minuit. Il demande que la Commune fasse quelque chose pour que ces gens travaillent pendant la journée et pas pendant la nuit ou éventuellement qu'ils passent sur la route cantonale.

Une citoyenne note que depuis que la Commune a fait reculer la haie au chemin de l'Etang 1, la sortie est devenue dangereuse. Elle demande qu'un miroir soit posé. Philippe Kunz répond qu'il y a un céder le passage et que si on sort gentiment, ça va. La citoyenne relève que tout le monde pense comme elle dans le quartier.

Un citoyen demande si on a fait une demande de subvention à Patenschaft pour la charpente de l'école ou pour les crédits qui ont été votés en 2018. Philippe Kunz répond que le Conseil va regarder et faire quelque chose. Le citoyen relève que l'ancien Conseil sollicitait Patenschaft et que de beaux montants ont été offerts à la Commune.

Un habitant note que des moloks ont été installés au milieu et au fond du village et que le haut du village n'a rien. Louis Leuenberger répond que vers l'arrêt de bus en haut le village, la Commune n'a pas osé en mettre car il n'y avait pas assez de place quand le car postal s'arrête, près de la Croix, c'est interdit car c'est en zone agricole ainsi que près du robby-dog.

Un citoyen se demande comment vont faire les résidents secondaires car les ordures ne peuvent être déposées que les jours ouvrables de 6h. à 20h. Il relève qu'il faudrait trouver une solution pour eux.

Une habitante demande si pour les moloks on a demandé du terrain à des privés. Louis Leuenberger répond que oui, au chemin du Tilleul, un propriétaire était d'accord de vendre sa parcelle pour Fr. 7'000.- et ensuite il n'a plus voulu.

Un citoyen note que c'est un ingénieur qui calcule si le camion peut charger ou pas les bags. Il fait remarquer que l'emplacement du 3ème molok c'est du grand n'importe quoi. Louis Leuenberger note que ça a été discuté avec le SEOD. Le citoyen relève qu'entre ce que Louis Leuenberger dit et ce que le SEOD a dit en séance, ce n'est pas la même version. Un autre habitant note qu'il est vraiment déçu car les gens du haut du village n'ont pas de molok alors qu'il y a pas mal de personnes âgées. Il relève que les gens vont se mettre ensemble et qu'il va faire une pétition.

Une personne relève qu'il est un peu étonné que nous devions mettre des moloks au lieu du service de porte à porte alors que le service des déchets s'autofinance.

Une citoyenne demande si quelque chose va être mis en place pour les gens du haut du village qui ne peuvent pas aller jusqu'aux moloks. Louis Leuenberger répond qu'il faut qu'ils s'adressent à la Commune. La citoyenne trouve qu'il serait bien que la Commune le signale. Lucie Julien, note qu'on ne doit pas pousser les gens à faire appel spontanément à la Commune car d'abord, il y a la famille, l'aide familiale, voire les voisins et que c'est seulement à la fin qu'il faut s'adresser à la Commune. Elle rajoute que cela a d'ailleurs été dit lors des séances de conciliation. Un citoyen fait remarquer qu'il y a 2 versions différentes des conseillers. Un autre citoyen trouve que ça ne devrait pas être compliqué de trouver un voisin qui veut bien porter sa poubelle au molok.

Une habitante fait remarquer qu'une seule boîte à lettres pour tout le village, c'est lamentable et que la Poste aurait au moins pu laisser les cases postales. Philippe Kunz répond que maintenant, nous avons un service postal et le lendemain, le facteur vient sonner.

Un citoyen demande ce qu'il en est des maisons de vacances concernant la mise en réserve de terrains. Philippe Kunz note qu'au village, il y a des zones de construction et des zones de réserve. Les propriétaires fonciers ont reçu un courrier et s'ils n'étaient pas d'accord avec ces zones de réserve, ils devaient faire opposition. Il fait remarquer que le PAL devra certainement être fait en 2021. Il relève qu'il serait bien de faire le PAL en même temps que le remaniement parcellaire. Une habitante demande pourquoi ces 2 projets devraient être mis ensemble. Philippe Kunz note que le PAL peut être fait tout seul mais qu'il faudra alors payer deux fois l'ingénieur. Un autre citoyen note que ce serait surtout plus facile de faire passer le remaniement parcellaire si le PAL est dans le même paquet vu que la population est contre le remaniement.

Une habitante demande quand la dernière maison sera construite au lotissement des Prés, car il était prévu que les parcelles soient construites dans les 2 ans et maintenant la dernière parcelle n'est pas construite et qu'il y a un manque à gagner. Le dernier permis de construire devrait bientôt être déposé et ensuite une dernière couche de bitume sera posée le long du chemin de l'Etang.

Une citoyenne demande si le projet des 40 chênes est toujours en cours. Louis Leuenberger relève qu'il est prévu d'en mettre 20 le long du Champs des Bâlois et 20 autres seront dispersés sur les pâturages bourgeois.

La parole n'est plus demandée.

Le vice-président remercie les personnes présentes et souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

L'Assemblée est levée à 21h 45.

Au nom de l'Assemblée communale : Le vice-président : La secrétaire :